

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2025

Le mercredi 5 mars 2025 à 19 h, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BRUNET Bernard, maire.

Etaient présents : M. BRUNET Bernard, maire, M. LECAT François, Mme COURTILLET Jennifer, Mme RAYMUNDIE Raymonde, adjoints, Mme BRUNEAU Christelle, M. COLANGE Alain, M. DIAS FERREIRA Baptiste, M. MAUTALENT Hantz, Mme TABURET Sandrine, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. COSNARD Pierre à M. LECAT François
- M. LEMAITRE Pierre à M. COLANGE Alain
- Mme PION Christelle à Mme COURTILLET Jennifer

Absente excusée : Mme BRIFFARD Alexandra

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme BRUNEAU Christelle a été nommée secrétaire de séance.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 5 février 2025.

1) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 / APPROBATION

Monsieur le maire indique aux membres du conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2222-3,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2024 concernant le budget principal dont les comptes sont arrêtés ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		332 272.41		365 081.94		
Opérations de l'exercice	1 754 737.29	1 949 623.52	635 235.79	1 309 082.13		
totaux	1 754 737.29	2 284 895.93	635 235.79	1 674 164.07		
Résultat de clôture		527 158.64		1 038 928.28		

Restes à réaliser			1 371 752	452 765		
Totaux cumulés			1 371 752	1 491 693.28		
Résultats définitifs		527 158.64 €		119 941.28 €		647 099.92 €

Sous la présidence de Mme RAYMUNDIE Raymonde, doyenne, le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants restants, M. le maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de LA VAUPALIERE,
- Donne pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2) AFFECTATION DES RESULTATS 2024 AU BUDGET 2025

Considérant les résultats du CFU 2024 (compte financier unique) laissant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 527 158.64 €
- Un excédent d'investissement de 1 038 928.28 €
- Des restes à réaliser déficitaires de 918 987 €

Par conséquent, le CM décide, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2025 la somme de 527 158.64 € au c/002 et de 1 038 928.28 € au c/001.

3) MODIFICATION DE LA DELIBERATION 03/2025 CONCERNANT L'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT BP 2025

Par délibération 03/2025 en date du 5 février 2025, le conseil Municipal s'est prononcé sur l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour l'année 2025.

Après contrôle par le SGC de Montville, trois montants repris n'étaient pas conformes (repris avec restes à réaliser de 2023 sur 2024), il convient donc de corriger les montants indiqués concernant les opérations 68, 71 et 75.

Après avoir entendu ces explications, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les corrections proposées et valident les montants indiqués ci-dessous.

Cette délibération annule et remplace la précédente 03/2025

Opérations et chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2024 (BP +DM)	Autorisation 25 % crédits en 2025
Opération 50 - Voirie	83 916 €	20 979 €
Opération 51 – Espace wapalleria	21 050 €	5 262.50 €
Opération 510 – travaux de bâtiments	245 067 €	61 266.75
Opération 60 - Salle polyvalente	77 700 €	19 425 €
Opération 68 - pluvial	1800 €	450 €
Opération 70 - Acquisition mobilier et divers	3 150 €	787.50 €
Opération 71 Réseaux – Eclairage public	62869 €	15717.25 €
Opération 75 - Ecole primaire	170 000 €	42 500 €
Opération 76 Eglise - cimetière	56 000 €	14 000 €

Opération 77 - Embellissement paysager	5 000 €	1 250 €
Opération 81 - Défense incendie	70 000 €	17 500 €

4) INVESTISSEMENTS 2025

M. le maire rappelle les opérations décidées en séance du 5 février 2025, à savoir les audits énergétiques et la création de structures de jeux.

Il propose également de réaliser une nouvelle tranche de reprise des concessions. Après constat, 23 concessions seraient à reprendre. Les sociétés PFG et PERAZZI GALLIER ont été consultées, mais les offres n'ont pas encore été réceptionnées.

Ce point sera donc revu au moment du vote du BP 2025.

5) AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le maire explique que la nouvelle bibliothèque nécessite plus d'entretien (sanitaires et superficie plus importante), il est donc nécessaire d'augmenter l'amplitude horaire de l'agent en charge de cette fonction, Mme MESAS Sylvie, adjoint technique.

Il rappelle que, par délibération du 3 juillet 2019, le conseil Municipal avait fixé le nombre d'heures hebdomadaires de ce poste à 21h30 annualisées (21.5/35^{ème}).

Compte tenu de ce nouveau besoin, M. le maire propose de porter à 22.50 / 35^{ème} la durée hebdomadaire annualisée de ce poste (temps réel semaines scolaires 23h auquel il convient d'ajouter les semaines non scolaires dans les locaux communaux autres que l'école et le ménage durant les vacances).

Cet exposé entendu, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition, applicable à compter du 6 mars 2025.

6) CENTRE DE LOISIRS D'AVRIL 2025

La parole est donnée à Mme COURTILLET qui présente les propositions de la commission, réunie le 27 février dernier.

Il est envisagé une sortie au jardin de l'abbaye de Saint Martin de Boscherville pour un montant de 205 € ttc.

Des groupes distincts seront faits entre les petits et les grands.

Les grands auront deux activités : l'une sur le cycle de la vie en intérieur avec création d'une plantation, l'autre, un jeu de piste en extérieur.

Pour les petits, deux activités seront également dispensées : l'une également sur le cycle de la vie et l'autre sur le compost.

Le transport sera assuré par l'entreprise CARS PERIER selon un devis d'un montant de 259 € ttc.

Mme COURTILLET rappelle que le centre sera ouvert du 7 au 11 avril 2025, en fonction des effectifs logiquement 4 animateurs assureront l'encadrement, les inscriptions se dérouleront les 17 et 18 mars 2025.

Les autres conditions (tarifs, rémunérations des animateurs, subventions CAF...) restent inchangées.

Ces explications données, le conseil Municipal valide à l'unanimité cette organisation.

7) Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine de la Commune de LA VAUPALIERE

Le conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'énergies et de services associés,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de LA VAUPALIERE d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en regard à son expérience, le SDE 76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de M. le maire, le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler l'adhésion de la Commune de LA VAUPALIERE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise M. le maire à signer la convention afférente,
- Autorise le SDE 76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de LA VAUPALIERE, et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante,

- Autorise M. le maire à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

8) AMENAGEMENT DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

Lors de la réunion de la commission « environnement, développement durable, propreté des espaces publics » du 28 février 2025, il a été abordé l'aménagement du parking de la salle polyvalente.

L'aménagement de l'extrémité du parking près de la salle polyvalente s'impose en raison du passage des piétons et surtout des véhicules à cet endroit, rendant ce passage, normalement en herbe, boueux. La commission propose d'utiliser les bornes métalliques amovibles, initialement prévues pour mettre sur le parking devant l'entrée de l'espace Wapalleria mais non installées et stockées depuis plusieurs années dans les ateliers techniques.

M. le maire précise que des photos et plans ont été transmis à tous les élus avec le compte-rendu par mail le 4 mars dernier.

M. LECAT ajoute qu'il est d'accord sur le principe mais trouve les bornes proposées non adaptées à l'environnement du gymnase esthétiquement. Des bornes en bois seraient plus conformes au contexte.

M. COLANGE ne partage pas cet avis, d'autant que celles-ci sont déjà disponibles.

M. DIAS FERREIRA suggère de les peindre en vert et d'en mettre une sur le petit chemin entre salle et école, aujourd'hui une voiture peut passer, et cela représente un danger.

M. LECAT souligne qu'il faut faire attention de ne pas gêner le passage des poussettes.

Les bornes seront donc installées comme prévu et peintes en vert.

9) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

La commission « environnement, développement durable, propreté des espaces publics » réunie le 28 février 2025 a également évoqué les points suivants.

↳ La mise en place de barrières métalliques amovibles le long du bas-côté en herbe entre les deux barrières menant au parking du groupe scolaire « le Séquoia » afin d'empêcher le stationnement « sauvage » des véhicules des parents d'élèves essentiellement, déposant leurs enfants à l'école et les dégâts occasionnés par temps de pluie. Le modèle pressenti par les membres de la Commission serait la barrière « VAUBAN » de 1.50 m de long sur 1.25 m de hauteur avec fourreau amovible avec ou sans verrouillage. Le nombre de barrières à commander à 252 € ht est de 20. Un budget de 6000 € sera donc à prévoir au budget 2025.

M. LECAT stipule qu'il faudra les boulonner afin qu'elles ne puissent pas être volées.

↳ Sur proposition de M. LECAT, a été évoqué l'abattage du peuplier situé à proximité immédiate de la salle polyvalente, côté chaufferie. Cet arbre, isolé, sans réel intérêt, engendre des dégradations importantes sur le bâtiment (bouchages récurrents des descentes pluviales et « vert » sur pignon nord).

Il serait remplacé par la plantation de trois arbres de belle taille, à savoir un sophora, un hêtre pourpre, un chêne ou un marronnier, implantés dans l'alignement des merisiers (en bordure de terrain de sport).

M. LECAT ajoute que la plantation pourrait se faire avec le Conseil municipal des jeunes (CMJ) ou une classe. A étudier.

Dans le même esprit, M. DIAS FERREIRA suggère de lancer l'opération « un arbre = une naissance ». Le conseil Municipal échange sur cette idée.

M. LECAT rappelle qu'il est impératif de traiter certains arbres contre le gui, notamment les pommiers auprès de la mairie.

10) QUESTIONS DIVERSES

↳ Se faisant porte-parole de M. COSNARD, M. LECAT demande qu'un bilan financier complet de l'espace Wapalleria soit fait pour l'année 2024.

Après avoir participé à la soirée « Saint Valentin » organisée par la section tennis, M. LECAT suggère d'étudier la possibilité d'installer un bac à compost pour les restes importants de nourriture à l'espace Wapalleria et inciter les locataires à l'utiliser.

M. DIAS FERREIRA pense qu'il faut interroger la CCICV compétente sur ce sujet.

M. BRUNET, rejoint par d'autres élus, soulève les risques et désagréments que cela peut engendrer odeurs et nuisibles.

La question sera néanmoins relayée à la CCICV.

M. LECAT signale que dans le lotissement « le vert galant », deux allées ne semblent pas avoir été nommées. Il s'agit de petites voies perpendiculaires à l'allées des peupliers, situées vers les 41 bis / 43 et 35/38, il n'y a pas vraiment de voirie et le pluvial n'est pas géré. M. le maire va se renseigner et se rendra sur place pour constater ce fait.

M. LECAT interroge M. le maire sur l'inauguration de la bibliothèque, peut-être en même temps que la cérémonie des bénévoles prévue le 22 mars prochain.

M. BRUNET répond qu'une journée « portes ouvertes » sera organisée fin mars ou avril 2025.

M. LECAT signale que les travaux des vestiaires et des douches dans la salle polyvalente sont réalisés. Reste l'éclairage.

↳ Mme BRUNEAU demande si la société ENVIRONNEMENT SERVICE a accordé une remise sur les structures de jeux. M. le maire répond qu'une remise sera bien accordée.

↳ M. DIAS FERREIRA interroge M. le maire sur la prise en charge par l'assureur des dégâts occasionnés sur les clins du fait du dysfonctionnement du chauffage dans la salle polyvalente.

M. BRUNET explique que la demande n'a pas encore été faite, en attente d'un devis de l'entreprise ECOLOR.

M. DIAS FERREIRA revient sur les problèmes d'eaux de la route de Duclair RD 43. M. le maire fait un exposé de la dernière réunion entre la DDR et le SMBV et des investigations actuelles et à venir du syndicat. Pour information, l'étude présentée par la DDR prévoit des travaux d'environ 150 000 € qui seraient selon le Département à 90 % à la charge du syndicat des bassins versants. Selon leurs dires, seulement 10 % des eaux seraient d'origine « voirie ». Constats faits sur place, cela paraît impensable. Le syndicat va lancer une étude contradictoire.

↳ Mme TABURET questionne M. le maire sur l'actualité de la LNP. Pas de nouvelles pour le moment de SNCF Réseau. Lors de la dernière assemblée générale de l'association « LNP oui, mais pas à n'importe quel prix », Mme LARGILLET, conseillère départementale, s'est engagée à interroger M. BELLANGER, président du Département, sur les retours du dernier COPIL.

Mme TABURET soulève un problème de stationnement sauvage à l'entrée de la forêt au hameau du Rousseuil. Elle suggère d'y remédier par l'aménagement d'un parking. M. le maire va vérifier la propriété de cette parcelle, l'ONF ...

↳ M. MAUTALEMENT souligne que le site internet de la Commune n'est pas à jour.

Avant de clore la séance, M. le maire signale que l'aménagement de la réserve incendie au passage des charmilles est terminé, la citerne est en terre. Un rendez-vous est prévu ce 7 mars 2025 avec le référent du SDIS pour effectuer le contrôle de conformité.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

La séance est levée à 21h10.